



Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)
BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°32/2026

Maintien des tarifs de la garderie périscolaire « Les Oursons » à compter du 1^{er} septembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire « Les Oursons » de la façon suivante :

	Matinées	Après Midi
Enfants de Chazemais	2,35 euros	3,00 euros
Enfants de Audes et St Désiré	3,50 euros	4,15 euros

Les tarifs sont forfaitaires par séance, quelle que soit la durée de fréquentation.

DÉCIDE que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027.

DÉCIDE de modifier les modalités d'inscriptions et de les anticiper sur la période du 1^{er} au 12 juin 2026.

AUTORISE le Maire à facturer et encaisser le paiement des gardes à l'article 7066.

ADOpte à l'unanimité la délibération (**15 voix POUR**).

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 29 avril 2026
Le Maire, LECLERC Christophe

Le secrétaire de Séance
BETEND Elodie

